

| **Environnement – Séance plénière décembre 2011** |

## Le Département met en place un Plan Départemental de Réduction des Déchets en partenariat avec l'ADEME



**Plan Départemental de Réduction des Déchets.** Dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités locales pour les actions en matière de gestion des déchets, le Département met en œuvre un Plan Départemental de Réduction des Déchets (PDRD), en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). L'objectif principal est de **promouvoir et soutenir le développement sur le territoire**

**seinomarin de Programmes Locaux de Réduction des Déchets.** Cette mise en œuvre du Plan se traduit par la signature d'un accord cadre pluriannuel de partenariat entre le Département de Seine-Maritime et l'ADEME d'une durée de 5 années.

**Assister les collectivités locales.** Avec la mise en œuvre du Plan Départemental de Réduction des Déchets, le Département assistera les collectivités locales pour élaborer, actualiser et mettre en œuvre leur Programme Local de Réduction des Déchets ou des actions spécifiques. Le plan départemental de réduction des déchets prévoit la constitution et la mise en œuvre d'un **centre de ressources** spécifique permettant de diffuser les expériences, de favoriser les échanges et d'appuyer les collectivités locales pour le développement et la mise en œuvre de leurs programmes locaux de réduction des déchets et d'actions spécifiques.



**Mise en œuvre d'actions dans le domaine de compétences du Département.** Des actions portant spécifiquement sur les collèges seront poursuivies ou développées telles que la formation des enseignants du second degré et l'accompagnement pour la mise en place d'actions de réduction de la production de déchets et du tri sélectif au collège. Des **opérations de compostage sur site de déchets de la restauration** en collège seront également développées.

Une **étude diagnostic sur la nature et les quantités de déchets produits par le Département** (services, collèges, ...) sera confiée à un prestataire en 2012, afin de mieux cerner les gisements et de définir des recommandations d'actions.

**Développement de nouveaux outils de sensibilisation.** La diffusion des premiers outils édités par le Département sera renforcée et, de nouveaux outils seront par ailleurs développés : des affiches grand public diffusées auprès des acteurs concernés et une exposition sur le jardinage durable sera organisée afin d'appuyer la mise en œuvre des actions menées par les collectivités locales et les associations. Un guide sur la réduction des déchets dangereux sera également édité, les pratiques constatées des Seinomarins en matière de réduction de la dangerosité des déchets étant peu développées.

**Un accompagnement financier ciblé.** Les aides financières Départementales doivent permettre d'accompagner efficacement les différents acteurs dans la réduction des déchets. Ainsi, en 2012, seuls les projets déposés par les collectivités locales compétentes ayant adopté un Programme Local de Réduction des Déchets seront éligibles aux aides Départementales à la gestion des déchets. Cette obligation devrait entraîner, auprès des collectivités compétentes, la multiplication des actions sur cette thématique : études, compostages domestique ou collectif, sensibilisation et animation locale...

### CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | [camille.delamare@cg76.fr](mailto:camille.delamare@cg76.fr)  
Directeur de la Communication : Vincent Lalire | [vincent.lalire@cg76.fr](mailto:vincent.lalire@cg76.fr)  
[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)